

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-:-

DECRET N° 75-324 du 12 décembre 1975

portant intérim du Ministre des Finances
par le Ministre de l'Information et de
l'Orientation Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1974 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du Mercredi 10 Décembre 1975, le Lieutenant de Gendarmerie Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de l'Orientation Nationale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de l'Intendant Militaire de 3ème classe Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975
Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim,



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.-JORD 6 -
DPE-DGAJL-INSAE 6 - SPD 2 - CNR 4 -